

CONSEIL MUNICIPAL DE MUIDES-SUR-LOIRE

Procès Verbal de la Séance du 28 avril 2009

Avant l'ouverture de la séance, il est procédé au tirage au sort de trois personnes pour la liste préparatoire des jurys d'assises. Ont été désignés par le tirage au sort :

- *Pascal PAREAU*
- *Fabien DEVÈS*
- *Corinne DURIEU.*

Séance ouverte à 20 h 30

Pas de public

Présents : M. CLEMENT, M. FOUCQUETEAU, M. ORAIN, Mme BORDIER, M. GAUTHIER, M. JORAND, M. VAUCHER, M. LANOUX, Mme GAROT

Absents avec procuration : Mme MURAT (procuration à M. FOUCQUETEAU), Mme BRAGA (procuration à M. CLEMENT), Mme THEVENIN-PLOUX (procuration à Mme BORDIER), M. JUSTINE (procuration à M. VAUCHER), M. RAUCH (procuration à Mme GAROT)

Absente : Mme TOLLEMER

Président de séance : M. CLEMENT

Secrétaire de séance : M. ORAIN

I - Approbation du compte-rendu de la séance du 27 mars 2009 :

Il est approuvé avec les observations suivantes :

M. le Maire félicite Mme GAROT pour la marche des Bourgeons et M. FOUCQUETEAU pour la soirée Via-Vietnam.

M. GAUTHIER félicite M. ORAIN pour le « Passeur » et revient sur la séance du conseil municipal du 27 mars, concernant la remarque de Mme GAROT sur l'augmentation des charges de fonctionnement.

M. LANOUX aurait souhaité que la Commission des Finances se réunisse plus tôt avant le vote des budgets de la commune par le conseil municipal. M. ORAIN précise que la Commission des Finances est ouverte à tous les membres du conseil municipal et que l'annonce de celle-ci avait été faite largement avant les dates de réunion.

Vote : POUR A L'UNANIMITE

II – Budget Primitif 2009 de la Commune – Décision Modificative n° 1 :

Une 1^{ère} Décision Modificative doit apporter au Budget Primitif 2009 de la commune, pour les motifs suivants :

- Borne rue des Garennes hors d'usage à remplacer : devis enfin reçu de 2 700,73 € et seulement 2 500 € inscrit au budget, ajout de 201 €
- Charges des personnels saisonniers à imputer sur le budget camping et à retirer du budget général de la commune (demande du Trésorier Municipal de Bracieux) estimées à 17 500 €
- Fin de la mise à disposition d'un agent communal à la station du fait d'un contrat de gestion global contracté avec la Lyonnaise des Eaux, estimée à 800 €.

Vote : POUR A L'UNANIMITE

III – Budget Primitif 2009 de l’Assainissement – Décision Modificative n° 1 :

Une 1^{ère} Décision Modificative est apportée au budget annexe de l’assainissement, pour les raisons suivantes :

- Trop perçu reçu par l’Agence de l’Eau à reverser de 1 586 €
- Diminution de la mise à disposition d’un agent communal à la station, estimée à 800 €.

Vote : POUR A L’UNANIMITE

IV – Budget Primitif 2009 du Camping – Décision Modificative n° 1 :

Une 1^{ère} Décision Modificative est apportée au budget camping pour les motifs suivants :

- Demande du trésorier municipal d’inscription des charges de personnels saisonniers du camping sur le budget camping et non plus sur le budget général de la commune, estimées à 17 500 €

Vote : POUR A L’UNANIMITE

V – Bulletin municipal – Editions et tarification sponsors :

Vu les modifications apportées à l’édition du bulletin municipal, depuis 2008, le conseil municipal décide de fixer le nombre d’éditions du « Passeur » à deux par an, une au printemps-été et l’autre en automne-hiver.

Le nombre d’éditions du « *Messenger Muidois* » sera également de deux par an.

Les tarifs des sponsors restent identiques aux années précédentes, soit 100 € pour une page entière, 50 € pour une ½ page et 20 € pour le format « carte de visite ».

Vote : POUR A L’UNANIMITE

VI – Travaux de signalétique – Demande de subvention :

Vu la possibilité de bénéficier pour les travaux de signalétique verticale et horizontale d’une subvention au titre des amendes de police relatives à la circulation routière, le conseil municipal s’engage à faire réaliser l’opération dans les délais impartis et autorise le maire à déposer un dossier de demande d’aide financière auprès du Conseil Général, chargé de cette enveloppe financière.

Vote : POUR A L’UNANIMITE

VII – Contrat d’assurances des risques statutaires :

Vu la proposition faite par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, relative au contrat d’assurances des risques statutaires liés à la gestion du personnel communal, le conseil municipal accepte que le centre de gestion se charge de souscrire pour le compte de la commune, des conventions d’assurance, cette démarche pouvant être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Toutefois, le conseil municipal prend acte que la commune garde la possibilité de ne pas adhérer au contrat groupe, si les conditions obtenues par le centre de gestion au terme de la procédure de mise en concurrence, ne convenaient pas.

Vote : *POUR A L'UNANIMITE*

VIII – Compte-rendu des Décisions du Maire :

1°) Contrat d'acquisition d'un Terminal de Paiement Electronique (TPE) pour le camping :

C'est la proposition financière de la Caisse d'Epargne qui a été retenue pour l'acquisition d'un TPE au camping, d'un montant de 525 € HT, soit 627,90 € TTC, comprenant également l'installation du matériel, la formation des agents saisonniers et une année de maintenance sur le site. Par ailleurs, une demande de contrat d'acceptation des cartes bancaires a été déposée au Trésor Public pour attribution d'un numéro d'agrément monétique.

Un projet d'installation de la WIFI sur le camping est en cours.

2°) Contrat d'entretien des postes de relevage des eaux usées pour la station et le camping :

Considérant la complexité liée à l'entretien des nouvelles installations d'assainissement à la station et au camping, le contrat proposé par la Lyonnaise des Eaux pour l'exploitation et l'entretien des postes de transfert des eaux usées sur ces deux sites, d'un montant de 11 453,00 € HT, soit 13 697,79 € TTC, est accepté, pour une durée de 3 ans, renouvelable une fois par nouvelle Décision du Maire. Cette solution retenue garantit une parfaite maîtrise de l'entretien des installations et de leur réparation éventuelle.

3°) Extension de l'assainissement collectif rue du Tramway et rue du Port – Choix du maître d'œuvre :

Suite à la délibération du 16 décembre 2008, décidant d'engager une nouvelle tranche de travaux d'assainissement rue du Tramway et rue du Port, sous réserve des crédits nécessaires et considérant les suites favorables apportées aux deux demandes de subvention faites d'une part, auprès de l'Agence de l'Eau et d'autre part, au titre de la D.G.E., ainsi que les sommes inscrites en dépenses et en recettes de la section d'investissement du budget annexe de l'assainissement, il a été décidé de retenir l'offre de la D.D.E.A. de Loir-et-Cher, d'un montant de 6 000,00 € HT, soit 7 176,00 € TTC, pour la mission de maîtrise d'œuvre de cette opération.

IX – Informations diverses :

1°) Cavalcade de Mer :

Le maire rappelle les dates suivantes :

- 13 juin : concerts dans le parc de la Cressonnière, d'un bagad breton à 18 heures et des cors de chasse de Sologne à 19 heures
- 14 juin : calvacade de Mer, Muides représentant la tribu gauloise des Bituriges (une quarantaine de personnes inscrites).

2°) Commémoration du 8 Mai :

Le maire informe le conseil municipal, qu'outre la cérémonie commémorative de l'Armistice prévue à 11 heures devant la mairie, il s'agit également de fêter les 40 ans de l'UNC-AFN et qu'il compte donc sur la présence nombreuse des élus à cette manifestation, suivie d'un banquet le soir, à la salle polyvalente. Les inscriptions sont à faire auprès de Monsieur MARQUIS.

3°) Elections européennes du 7 juin :

Le maire rappelle au conseil municipal la date du dimanche 7 juin prochain et fait circuler un tableau pour les permanences à tenir ce jour-là.

4°) Réunion publique :

Les habitants de Muides ont été conviés à une réunion publique le mardi 5 mai 2009, de 18 h 30 à 19 h 30 à la salle de la Cressonnière, dont le thème sera la présentation des grandes lignes du budget communal 2009.

5°) Accueil de la délégation nationale d'Emmaüs :

Le lundi 29 juin prochain, en fin d'après-midi, environ 300 personnes de la délégation nationale d'Emmaüs sont attendues au camping municipal. Elles dîneront le soir dans la grande salle de la Cressonnière, réservée à cet effet et pourront profiter des douches et sanitaires de ce local.

Ces personnes repartiront le mardi 30 juin au matin, après avoir pris leur petit déjeuner dans la salle de la Cressonnière.

Une participation forfaitaire de 100 € leur sera demandée, pour l'occupation de la salle.

La prochaine séance du conseil municipal est programmée le jeudi 4 juin 2009 à 20 h 30.

Séance levée à 22 h 40

Muides-sur-Loire le 2 juillet 2009

Le Secrétaire de Séance,

Frédéric ORAIN

Le Maire,

Bernard CLEMENT